



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018**

Séance d'ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le lundi 17 décembre 2018 à 19 h 15, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : André Longchamps – Marie-Josée Plante - Philippe Couture –
Josée Busque – Marc-André Mathieu – Carl Gilbert

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-12-319

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2018-12-320

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ TRANSFÈRE UN MONTANT DU SURPLUS CUMULE VERS LE FOND GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilisera une partie du surplus cumulé pour payer des dépenses de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que l'affectation du surplus cumulé sera au montant de 337 081 \$ pour combler certaines dépenses en lien avec les projets suivants :

- Développement For-Gue
- Projet accessibilité universelle à l'aréna
- Installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Granit

CONSIDÉRANT que ce montant fait référence au document de travail qui a été remis aux élus municipaux en comité de travail et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce transfère un montant de 337 081 \$ du surplus cumulé vers le fond général de la Municipalité afin de combler certaines dépenses de l'année 2018.

2018-12-321

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE LA SOUMISSION DE STYLE MUSIQUE POUR L'ACHAT DE 2 HAUT-PARLEURS ET D'UN AMPLIFICATEUR POUR LE BAR A L'ARENA

CONSIDÉRANT que deux haut-parleurs ainsi que l'amplificateur qui sont situés dans le bar à l'aréna doivent être remplacés à la suite d'un bris d'équipement;



CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce bris qui est dû à une mauvaise utilisation de l'équipement, l'amplificateur comprendra désormais un limiteur de son pour éviter encore une fois de briser les haut-parleurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Style Musique au coût de 1 389,23 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Style Musique pour le remplacement de deux haut-parleurs et d'un amplificateur au coût de 1 389,23 \$ taxes incluses.

2018-12-322

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE DE VERSER UN MONTANT DE 500 \$ À LA FABRIQUE POUR LE DENEIGEMENT DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT que les pompiers du service incendie de la Municipalité utilisent le stationnement de l'église lors de leurs exercices et de leurs sorties;

CONSIDÉRANT que la Municipalité verse déjà un montant annuel de 200 \$ pour l'utilisation du stationnement;

CONSIDÉRANT que la Fabrique a fait une demande à la Municipalité afin de majorer le montant, car le déneigement coûte de plus en plus cher d'année en année;

CONSIDÉRANT que la Fabrique a d'autres partenaires financiers qui les aident à payer les frais d'entretien en tant qu'utilisateurs payeurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité augmentera le montant annuel à 500 \$;

CONSIDÉRANT que cette entente sera valide pour une période de 4 ans et qu'elle prendra fin en 2022;

CONSIDÉRANT que la Fabrique devra faire une nouvelle demande au conseil municipal en 2022 et que le nouveau conseil municipal en place prendra la décision de renouveler ou non l'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce versera un montant de 500 \$ annuellement à la Fabrique pour l'utilisation du stationnement de l'église.

QUE cette entente sera valide pour une période de 4 ans à compter de l'année 2019, et ce, jusqu'en 2022.

2018-12-323

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE LA SOUMISSION DE MF AVENTURE POUR L'ACTIVITÉ DES TROTTINETTES DES NEIGES

CONSIDÉRANT que la Coordonnatrice des loisirs prépare une journée familiale extérieure, le 16 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'elle désire organiser un parcours de trottinette des neiges et que cette activité est autant pour les enfants que pour les adultes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de MF Aventure au coût de 1 552,16 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents



QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de MF Aventure pour l'activité des trottinettes des neiges au coût de 1 552,16 \$ taxes incluses.

2018-12-324

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ APPROUVE LES DEPENSES D'UN MONTANT DE 5 064 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) DOSSIER NO 00027531

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur André Longchamps, appuyée par Monsieur Philippe Couture, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce approuve les dépenses d'un montant de 5 064 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-12-325

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ APPROUVE LES DEPENSES D'UN MONTANT DE 59 652 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER NO 00026558

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Marc-André Mathieu, appuyée par Madame Josée Busque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce approuve les dépenses d'un montant de 59 652 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-12-326

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ PRESENTE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUEBEC AU MONTANT DE 4 500 \$ DANS LE CADRE DE LA MISE A JOUR DU PLAN DE MESURES DE SECURITE CIVILE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;



ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Carl Gilbert
Appuyé par Monsieur André Longchamps
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;

Que la municipalité autorise, Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-327

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LE DÉPÔT DE LA PÉTITION POUR UNE DEMANDE DE RÉFECTION DU 11^E RANG NORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une pétition provenant des citoyens pour une demande de réfection du 11^e Rang Nord;

CONSIDÉRANT que le budget pour l'année 2019 est déjà adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que leur demande sera analysée lors de l'élaboration du budget pour l'année financière 2020;

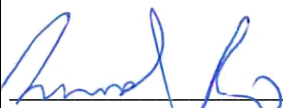
CONSIDÉRANT que la Municipalité vérifiera s'il est possible de recevoir une aide financière lorsque les programmes seront disponibles;


EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le dépôt de la pétition pour une demande de réfection du 11^e Rang Nord.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 30.


Normand Roy, Maire


Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière